



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 NOVEMBRE 2023
2023/092**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi 08 novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADJET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, Mme Stéphanie PICOT

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Jean-Philippe BASTIEN (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), M Robert ACQUITTER.

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

TARIFS 2024 DROIT DE PLACE – MARCHÉ DE POTIERS

Rapporteur : Jeanne DELASSUS.

Madame Jeanne DELASSUS rappelle que, chaque année, des tarifs de droits de place doivent être fixés pour le Marché de potiers.

Depuis 2015, le droit de place était de 85 €. Il a été augmenté de 5 € en 2018, puis maintenu à 90 € pour 2019.

Compte tenu des contraintes et incertitudes liées à la crise sanitaire, les éditions 2020, 2021 et 2022 du Marché de potiers ont été annulées. Le droit de place a été maintenu à 90 € en 2023.

Les membres de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine consultés, proposent un maintien du tarif à 90 € pour 2024.

Les membres de la commission Finances, Personnel et Vie Économique proposent une augmentation avec un passage à 100 €.

Pour rappel, les potiers exerçant sur la commune sont exemptés de ce droit de place.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des membres de la Commission Culture, Tourisme et Patrimoine ,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Vie Économique du 05 octobre 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

2 propositions :

- **Tarifs 2024 droits de place Marché de potiers à 90 €.**
- **Tarifs 2024 droits de place Marché de potiers à 100 €**

Le Conseil municipal avec **18 voix POUR 90 €** (M. CADIET, J. DELASSUS, L. LELIEVRE, L. GIRARD, I. MAKO OLOW, C. LELECQUE, E. DEBUSSCHERE, J-P BASTIEN, C. ORDUREAU, C. BERTHO , S. PICOT, P-L. PHILIPPE, H. ROSIER, M. GUILLEUX, A. COURJAL, C. LIEGE, F. LEPY, C. ROUX), **9 voix POUR 100 €** (C. CHASSÉ, C. DRÉNO, F. LE MEIGNEN, A. FOURNIER, F. CHAMPION, R. LAUNAY, Y. YANNICK, M-R. BIZET, D. SÉBILO) et

1 Abstention (M. CARIOU)

A LA MAJORITE DES VOIX, _DÉCIDE :

- ♦ **DE FIXER** le tarif 2024 droits de place Marchés de potiers à 90€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu

De la réception en Préfecture, le 10 novembre 2023

Et de la publication, le 15 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire,

Christelle CHASSE

